

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
 ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH  
 18, rue Principale  
 68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95  
 Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH  
 DE LA SEANCE DU 6 février 2023**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

Étaient présents : (7)

Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, LONSKI Etienne, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, COLIN Marie, EHNİ Lionel, GRAHN Sabine, LANG Annick, RUEFF Martin.

Étaient excusées : (3)

Madame et Messieurs, PELLOUX Sylvie, SIMON Pascal qui a donné procuration à RUFİ Philippe, SCHWEITZER Didier.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Administration générale, finances

3. Etat des dépenses
4. Décisions du Maire
5. Loyer de la chasse
6. Travaux d'élagage
7. Dossier Association Foncière
8. Achats pour le corps de sapeurs-pompiers

Ressources humaines

9. Suppression du poste de rédacteur

Urbanisme

10. Dossiers déposés
11. Informations sur le futur plan d'urbanisation

Communications diverses

12. Informations diverses

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Lionel Ehny est désigné comme secrétaire de séance assisté par Mme MEYER Martine, secrétaire de mairie.

## 2. Approbation du PV de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 3. Etat des dépenses

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses. Il n'y a pas de remarques particulières de la part de l'assemblée.

## 4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire fait l'historique des dysfonctionnements sur les chaudières du dépôt communal et l'école. Plusieurs réparations sont nécessaires.

Suite à la visite de Monsieur Luc Carpentier, conseiller en énergie Partagé, la mise en place de régulations sur les chaudières permettrait de réduire les consommations de fioul.

Plusieurs devis sont présentés :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| - Réparation de la chaudière au dépôt | 816,00 € TTC |
| - Régulation chaudière au dépôt       | 908,40 €     |
| - Réparation chaudière école          | 625,20 €     |
| - Régulation chaudière école          | 1 949,40 €   |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne l'accord pour effectuer les réparations et remplacement des régulations.  
Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

|                        |                     |                    |            |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 08/03/2023          | Publication :      | 08/03/2023 |
| N° délibération :      | 2023 DCM 02 06 - 02 | Nomenclature ACTES | 1.1.4      |

## 5. Loyer de la chasse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, de ne pas modifier le loyer de la chasse pour l'année 2023.

Celui-ci reste donc à 4 800,00 €.

|                        |                     |                    |            |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 15/02/*2023         | Publication :      | 15/02/2023 |
| N° délibération :      | 2023 DCM 02 06 - 01 | Nomenclature ACTES | 3.3.1      |

## 6. Travaux d'élagage

Monsieur le Maire donne parole à Monsieur Thomas Baumlin, 1<sup>er</sup> adjoint, en charge du dossier d'élagage.

Deux sites sont concernés : la place de la mairie et la chapelle.

Monsieur Thomas Baumlin a consulté trois entreprises pour des devis :

- Ruher et Fils Espaces Verts de Jettingen
- MJ Sundgau services de Steinsoultz
- Id Paysages de Hausgauen

Seule cette dernière entreprise a répondu à notre demande.

Le devis présenté ne répond que sur la partie de la place de la mairie, soit l'élagage de 6 érables et d'un catalpa.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne l'accord pour effectuer les travaux d'élagage sur la place de la mairie par l'entreprise Id Paysages de Hausgauen. Le devis se chiffre à 720,00 € TTC.

|                        |                     |                    |            |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 08/03/2023          | Publication :      | 08/03/2023 |
| N° délibération :      | 2023 DCM 02 06 - 03 | Nomenclature ACTES | 1.1.4      |

## 7. Dossier Association Foncière

Monsieur le Maire présente un courrier de Monsieur David Stoecklin, président de l'Association Foncière, dans lequel sont posées plusieurs questions :

1. Plusieurs buses sont entreposées sur le site des déchets verts : ces buses sont-elles propriétés de la commune ? Peuvent-elles être mise à disposition de l'AF ?

Réponse : ces buses sont bien propriété de la commune. Elles vont sans doute être utilisées pour remplacer des buses endommagées sur le ban communal.

2. L'Association Foncière demande l'autorisation de couper à l'aide d'un lamier scie les repousses de branchages penchants sur le chemin « Willerweg ». L'Association Foncière prendrait le cas échéant à sa charge la coupe et le rangement des branches

La commune a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande en attendant de voir l'évolution de la pousse des arbres ce printemps.

3. Plateforme "déchets verts" : en section 5 la commune est propriétaire de la parcelle 36, le fossé parcelle 23 de cette partie de ban est-il un bien de l'AF ? Si oui ne serait-il pas judicieux de le replacer cadastralement de manière à ce qu'il soit conforme à la réalité du terrain ?

La commune prend acte de la situation.

## 8. Achats pour le corps de sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande du lieutenant Thomas PRINZ, chef de corps des sapeurs-pompiers de Hausgauen-Hundsbad, pour l'achat d'une tenue pour une nouvelle recrue, ainsi que quelques pantalons, vestes défectueuses, et divers grades.

Monsieur le Maire précise que depuis la mise en place de la fibre et du nouveau matériel de télécommunication, les fax arrivent désormais par mail. Ceci engendre le maintien d'un poste informatique allumé 24h/24. Le corps est équipé d'un portable, qui n'est pas adapté à une alimentation continue.

Il faudrait équiper le corps d'un serveur équipé d'une alimentation spéciale en h24.

Plusieurs devis sont présentés. Monsieur le Maire souligne qu'une demande de participation à hauteur de 50% de la dépense va être demandée à la commune de Hausgauen.

## 4

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de donner son accord pour l'achat du matériel suivant :

- Tenues auprès des Ets COLLINET pour 1 044,18 € TTC  
(les tarifs donnés étant encore de 2022, certains prix sont susceptibles d'évoluer)
- Serveur auprès des Ets Adequ@tionWeb pour 823,00 € TTC
- Monsieur le Maire est autorisé à signer les bons de commande et tout acte à intervenir. Le matériel sera commandé par la commune de Hundsbach. La participation de la commune de Hausgauen sera demandée après réception des factures et justifiée par un décompte financier.
- Le montant total de ces investissements est inscrit au budget primitif 2023 à l'article 2156.

|                        |                     |                    |            |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 08/03/2023          | Publication :      | 08/03/2023 |
| N° délibération :      | 2023 DCM 02 06 - 04 | Nomenclature ACTES | 1.1.2      |

### 9. Suppression du poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Martine Meyer, secrétaire de mairie a fait l'objet d'un avancement de grade. De ce fait l'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de l'avancement de grade de Madame Martine MEYER il convient de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois à compter du 15 décembre 2022 et d'annexer à la présente délibération le tableau des effectifs mis à jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes et représentés, accepte la proposition de modification du tableau des effectifs présenté par Monsieur le Maire.

|                        |                     |                    |            |
|------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Contrôle de légalité : | 08/03/2023          | Publication :      | 08/03/2023 |
| N° délibération :      | 2023 DCM 02 06 - 05 | Nomenclature ACTES | 4.1.1      |

**10. Urbanisme – dossiers déposés**

- PC Turin Oliver / 13B rue de Willer – construction maison habitation : avis favorable
- DP Holbein Eric / 19 rue Principale - construction d'une piscine : avis favorable
- CU SCP Koenig – BAEUMLIN / rue Principale - vente immobilière

**11. Urbanisme – information sur le SRADDET**

Monsieur le Maire rend compte des réunions qui ont eu lieu concernant le PLUi et le STRADDET :

- PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal) : les premières réunions ont eu lieu. L'étude prendra quelques années. Les conseillers seront informés régulièrement sur l'avancée du dossier.
- SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) : le SRADDET est la stratégie régionale en matière d'aménagement du territoire. Elle offre un cadre de référence pour le développement des stratégies locales. Après deux années d'existence, le SRADDET évolue pour mieux s'adapter aux transitions actuelles et prendre en compte de nouvelles lois liées au changement climatique, à la sobriété foncière, à la lutte contre le gaspillage ou encore à l'usage des mobilités douces.

**12. Informations diverses**

Prochaines dates à retenir :

- Dimanche 12/02 : anniversaire M. Frantz Joseph (85 ans)
- Lundi 13/02 : travaux sur RD 16 – fleurissement
- Lundi 27/02 : sécurité routière
- Lundi 06/03 : conseil municipal
- Samedi 11/03 : confection du budget

Eclairage public : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est en contact avec EDF pour procéder à la modification des contrats afin de réduire les factures.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h45